

# Insulté par la foule lors d'une interpellation, le policier témoigne

**Justice.** Le prévenu condamné à 30 mois de prison et à dédommager les victimes.

**J'**aime mon métier. On fait notre boulot dans des conditions souvent difficiles, mais là, c'était d'une violence extrême. À bout de souffle, j'appelais à l'aide. On m'a insulté, traité de : "sale flic de France." »

Ce lundi, les doigts bandés de pansements, le fonctionnaire de police a livré un témoignage cash après l'interpellation houleuse d'un suspect, jeudi à 15 h 40, dans le secteur de Gambetta. Une patrouille avait surpris une transaction suspecte entre deux individus, l'un des protagonistes avait pris la tangente au pas de course en direction de la rue du Faubourg-du-Courreau. Aux prises avec le fuyard incontrôlable, le policier avait demandé de l'aide à une vingtaine de personnes attroupées, ne récoltant en retour que des injures. Son collègue arrivé à la rescousse avait également subi la rage du suspect.



■ L'homme avait voulu fuir les deux policiers avant de se rebeller.

J.-M. MART

## Shit et couteau dans la sacoche

Bilan pour le premier : contusions et entorses aux doigts, un jour d'interruption temporaire de travail. Pour l'autre : fracture costale et griffure au visage, et suspicion de pneumothorax (5 jours d'ITT). Pour les « fonctionnaires choqués » portés partie civile, M<sup>e</sup> Delphine Clamens réclame respectivement 1 500 € et 3 000 € de dommages et intérêts ainsi que 300 € chacun au titre de l'article 475-1. En garde à vue, le suspect s'était amusé de découvrir le portrait du policier blessé au visage. « On a eu la chance que le couteau retrouvé sur le prévenu soit dans sa sacoche. S'il l'avait eu dans sa poche, il s'en serait servi. Il y aurait eu un drame terrible », juge le procu-

reur, Nicolas Brignol. Âgé de 23 ans, le prévenu a déjà été condamné à 17 reprises pour violences, vols, stupéfiants... Le représentant du parquet rend hommage au courage des policiers, fustige l'attitude désinvolte du prévenu. Il requiert 6 mois de prison pour prise de nom d'un tiers et 3 ans de prison avec maintien en détention pour le reste. Outre l'arme blanche, 97 grammes de résine de cannabis, quatre téléphones, des tickets de restaurants volés et 290 € avaient été trouvés dans la sacoche du Montpelliérain, né à Bastia. Un cocard à l'œil, il porte les stigmates de sa rébellion. Il promet : « même s'ils étaient en tenue, je ne pensais pas que c'étaient des flics. J'ai eu peur, j'ai voulu prendre la fuite. » Il

avait tenté de se faire passer pour un autre, prétend que l'argent provient de gains réalisés aux jeux de hasard. Les tickets de la Française des jeux seraient préconservés au domicile familial. Depuis l'Algérie, ses parents paient le loyer, il est pourtant « incapable de savoir s'ils sont propriétaires ou locataires », souligne M<sup>e</sup> Nathalie Davoisne, pour la défense. Le conseil ne demande pas d'expertise psychiatrique mais son client, « abandonné depuis l'adolescence, désorienté, a des difficultés à comprendre. » Elle réfute le caractère intentionnel des violences : « Il n'avait pas conscience de porter des coups. Il s'est débattu comme un tigre », avec l'énergie du désespoir. « Rien ne permet d'affirmer qu'il est trafiquant

de drogue. » Elle reconnaît en revanche « des problèmes » face à « son attitude provocante pendant la garde à vue. Ses téléphones ont été détruits mais il est resté bloqué là-dessus... »

Reconnu coupable, le prévenu a été condamné à 6 mois de prison pour prise de nom d'un tiers, à 2 ans pour le reste avec maintien en détention. Les scellés ont été confisqués. Les parties civiles constituées, il devra régler 800 € et 1 500 € de dommages et intérêt à l'une et l'autre et 300 € chacune pour frais de justice.

« Ces téléphones étaient en règle », insiste encore le jeune avant de partir sous bonne escorte.

JÉRÔME MOUILLOT  
jmouillot@midilibre.com